

INAPTITUDE

Dernières jurisprudences

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris
En présentiel et à distance

Vendredi 24 novembre 2023
9h00-11h30

OBJECTIFS :

- Décrypter les dernières évolutions jurisprudentielles en matière d'inaptitude
- Identifier les obligations de l'employeur dans le cadre de la procédure de reclassement
- Maîtriser la procédure de licenciement pour inaptitude

La Cour de cassation a rendu en 2022-2023 des arrêts importants en matière d'inaptitude en application de la dernière réforme législative de l'inaptitude en 2016. Sont ainsi précisés : le rôle du médecin dans la rédaction des avis, l'obligation de reclassement du salarié inapte dans les groupes, et les règles applicables en cas de licenciement.

Forum Legal & RH vous propose de faire un point opérationnel sur les dernières évolutions jurisprudentielles en matière d'inaptitude et sur les implications concrètes pour les entreprises. ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Géraldine CHICAL

Avocat, cabinet Ledoux & Associés

Sophie FANTONI-QUINTON

Professeur de médecine du travail à l'université de Lille, praticien hospitalier, docteur en droit

Syrine FENDRI

Médecin du travail coordinateur du service de santé au travail, Groupe AXA France

La matinée sera animée par
Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,
Responsable du Service
Ressources et Développement,
Barthélémy Avocats

Programme

8h30 Accueil des participants
Petit-déjeuner

9h00 Début de la conférence

LA RECONNAISSANCE MÉDICALE DE L'INAPTITUDE

- La rédaction des avis médicaux
- Mentions expresses
- Dispense de l'obligation de reclassement : les précisions de la dernière jurisprudence

LA PROCÉDURE

- Les échanges avec le médecin du travail : valeur juridique et portée
- Le rôle des élus du CSE
- Le périmètre de l'obligation de reclassement dans les groupes
- Télétravail prescrit : portée de l'avis médical
- Refus du salarié de participer loyalement à l'obligation de reclassement de l'employeur

LE LICENCIEMENT DU SALARIÉ

- À quelles indemnités a droit le salarié ?
- Quelles sont les possibilités de contestation des avis ?
- Quels sont les risques de contentieux ?

Séance de questions-réponses

11h30 Fin de la conférence

PUBLICS CONCERNÉS

- DRH
- RRH
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes
- Avocats
- Médecins du travail
- Dirigeants

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**NOMBRE
DE PLACES
LIMITÉ**

Je m'inscris à la conférence d'actualité :

INAPTITUDE Dernières jurisprudences

Vendredi 24 novembre 2023 (de 9h00 à 11h30)

en présentiel, à l'hôtel Mandarin Oriental, 251 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

à distance

Tarif : 330 €^{HT} soit 396 €^{TTC} (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84

BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires